RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

PRESTATIONS ASSOCIEES A LA COLLECTE DES TEXTILES SUR LE TERRITOIRE DE ROANNAIS AGGLOMERATION

Date et heure limites de réception des offres :

Jeudi 17 décembre 2026 à 12 :00

LOT N°1 : Fourniture, déchargement, mise en place et déconditionnement de bornes textiles

LOT N°2 : Collecte, transport, entretien et suivi des bornes de collecte des Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) sur le territoire de Roannais Agglomération – MARCHE RESERVE SIAE - réservé à des structures d'insertion par l'activité économique ou à des structures équivalentes en vertu de l'article L. 2113-13 du Code de la commande publique

Roannais Agglomération
63 rue Jean Jaurès - CS 70005
42311 ROANNE CEDEX

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	PRESTATIONS ASSOCIEES A LA COLLECTE DES TEXTILES SUR LE TERRITOIRE DE ROANNAIS AGGLOMERATION
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	150 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Autorisée : une seule et unique variante
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Lot 1 : Avec Lot 2 : Réservé SIAE
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Contrats réservés 6
2.5 - Développement durable 6
3 - Conditions relatives au contrat 6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 6
3.4 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité 7
4 - Contenu du dossier de consultation 7
5 - Présentation des candidatures et des offres 7
5.1 - Documents à produire 8
5.2 - Présentation des variantes 9
5.3 - Echantillons 10
6 - Habilitation et engagement du candidat 11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 11
7.1 - Transmission électronique 11
7.2 - Transmission sous support papier 12
8 - Examen des candidatures et des offres 13
8.1 - Sélection des candidatures 13
8.2 - Attribution des marchés 13
8.3 - Suite à donner à la consultation 14
9 - Renseignements complémentaires 15
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 15
9.2 - Procédures de recours 16

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

PRESTATIONS ASSOCIEES A LA COLLECTE DES TEXTILES SUR LE TERRITOIRE DE ROANNAIS AGGLOMERATION

Le présent contrat a pour objet la réalisation d'une prestation de collecte des textiles, linge de maison et chaussures (TLC) déposés dans les 85 bornes d'apport volontaire implantées sur le territoire de Roannais Agglomération, ainsi que leur transport vers le centre de tri désigné par le SEEDR, conformément à la répartition des compétences entre les deux collectivités, ainsi que la fourniture de nouvelles bornes textiles.

Lieu(x) d'exécution : Territoire de Roannais Agglomération

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : **l'appel d'offres ouvert.** Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un **marché ordinaire, à prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées.**

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Fourniture, déchargement, mise en place et déconditionnement de bornes textiles
02	Collecte, transport, entretien et suivi des bornes de collecte des Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) sur le territoire de Roannais Agglomération – Réservé SIAE

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots. Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 2 lots.

Les candidats devront respecter l'article R2142-4 du code de la commande publique qui stipule qu'"Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché ».

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	44613800-8	Conteneurs à déchets
02	90511000-2	Services de collecte des ordures

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **150 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Celui-ci sera conclu avec un prestataire unique ou un groupement solidaire ou conjoint.

Les candidats sont informés qu'en cas d'attribution à un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique afin d'assurer la bonne exécution des prestations.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, **une offre variante qui doit respecter les exigences minimales détaillées suivantes :**

- **Une seule et unique offre variante est autorisée par lot**. **La présentation de plusieurs variantes pour un même lot entraînera l'irrégularité de l'ensemble des variantes proposées par le candidat au titre de ce lot.**
- Obligation de présenter une offre de base.
- Les variantes administratives sont interdites.
- Un dossier variante distinct de l'offre de base devra être remis = BPU + Cadre de Mémoire Technique.
- Cette **variante facultative** sera limitée le cas échéant à une variante technique qui devra respecter les exigences minimales fixées au CCTP. **Pour le lot n° 1, une variante pourra particulièrement être proposée concernant le type de capteur de remplissage pour l'exploitation et/ou pour les usagers.**
- Elle peut apporter une plus-value environnementale et/ou un gain financier, en matière technique et/ou méthodologique par rapport à l'offre de base.

Les variantes seront étudiées selon les mêmes critères que l'offre de base.



La réponse à la solution de base est obligatoire.

2.4 - Contrats réservés

En vertu de l'article L. 2113-13 du Code de la commande publique, les lots définis ci-dessous sont réservés à des structures d'insertion par l'activité économique ou à des structures équivalentes, lorsque plus de 50% des travailleurs concernés sont des travailleurs défavorisés.

Lot(s)	Désignation
02	Collecte, transport, entretien et suivi des bornes de collecte des Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) sur le territoire de Roannais Agglomération – Réservé SIAE

Un acheteur ne peut réserver un marché ou un même lot à la fois aux opérateurs économiques qui répondent aux conditions de l'article L. 2113-13-1 du Code de la commande publique et aux opérateurs économiques mentionnés au premier alinéa de l'article L. 2113-14 du même code et qui ne satisfont pas à ces mêmes conditions.

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre.

Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Financement sur fonds propres - Budget Général - section fonctionnement et investissement.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

3.4 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité

Les prestations ayant pour objet l'exécution d'un service public, les candidats sont informés que le titulaire devra respecter les principes de la République que sont l'égalité des usagers, la laïcité et la neutralité.

L'attention des candidats est attirée sur les dispositions du CCAP qui rappellent ces obligations et précisent les modalités de contrôle et de sanction du titulaire lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour mettre en œuvre ces obligations et faire cesser les manquements constatés

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

Les pièces candidatures (DC1 / DC2 / DC4 et leurs notices explicatives)	**A compléter**
Le Règlement de la Consultation (RC) et l'annexe CGU AWS, commun à tous les lots	
Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), commun à tous les lots	
L'Annexe Insertion au CCAP, pour le lot n°1	
Le Bordereau des Prix Unitaires valant devis de simulation (BPU-DQE)	**A compléter pour chaque lot**
L'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes éventuelles	**A compléter pour chaque lot**
L'Annexe n°1 « Engagement insertion par l'activité économique » à l'Acte d'Engagement	**A compléter pour le lot n°1**
Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes éventuelles, commun à tous les lots	
Le Cadre de réponse du Mémoire Technique	**A compléter pour chaque lot**
Annexe A – Parc bornes textile	

Il est remis gratuitement à chaque candidat. Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation **au plus tard 6 jours** avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.
Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.
Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Pouvoir(s) des personnes habilitées à engager le candidat	Oui
Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire	Non
Pour le lot n°2 : la preuve que le candidat répond aux obligations posées à l'article L2113-13 du code de la commande publique (structure d'insertion par l'activité économique mentionnée à l'article L5132-4 du code du travail ou structure équivalente, employant au minimum 50% de travailleurs défavorisés)	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles **contenant la part du chiffre d'affaires en % concernant l'objet du marché** (ou compléter DC2)	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Pour le lot n°2 : autorisations administratives nécessaires à l'exercice de l'activité demandée	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.
Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Entreprises nouvellement créées : Les entreprises fourniront tout élément de nature à établir leur capacité technique et professionnelle et permettant d'apprécier leurs moyens et compétences. Il convient toujours de préciser la raison pour laquelle le renseignement n'est pas fourni, afin qu'il n'y ait pas de confusion entre cette situation, et le simple oubli d'un justificatif dans le dossier. Lorsque le pouvoir adjudicateur demande les attestations fiscales et sociales, une société nouvellement créée peut, à la place, fournir la copie certifiée du récépissé de dépôt du centre de formalités des entreprises. Les entreprises nouvellement créées, lorsqu'elles seront dans l'incapacité de fournir les pièces relevant des articles L.2142-1 à 14 du code de la commande publique, pourront, dès lors, justifier de leurs capacités financières et professionnelles par d'autres moyens jugés satisfaisants et probants par le pouvoir adjudicateur et notamment par la présentation de titres ou de l'expérience professionnelle du ou de leurs responsables.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes, dûment complétés, pour chaque lot *Il sera accompagné éventuellement des demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés (formulaire DC4).* *Le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.*	Non exigée au stade de la candidature
Pour le lot n°1 : l'Annexe Insertion, dûment complétée	Non exigée au stade de la candidature
Bordereau des Prix Unitaires valant devis de simulation (BPU-DQE), dûment complété, pour chaque lot	Non
Le Cadre de réponse du Mémoire Technique dûment complété et accompagné des pièces justificatives, pour chaque lot	Non
Pour le lot n°1 : les échantillons, conformément aux dispositions de l'article 5-3 du présent document	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, **devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.** Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

5.3 - Echantillons

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront les échantillons suivants :

Pour le lot 1, le candidat devra présenter l'échantillon suivant : une borne de remplissage pour les textiles, linge de maison et chaussures

L'offre sera rejetée si le candidat n'a pas envoyé l'échantillon ci-dessous, avant les date et heure limites de remise des offres indiquées en première page du présent document. Une remise d'échantillon incomplet entraînera également le rejet de l'offre.

Si l'échantillon n'est pas exactement conforme aux caractéristiques techniques demandées, il devra être accompagné d'un fascicule détaillant les modifications qui seront apportées pour rendre le produit conforme.

Cet échantillon devra être envoyé ou déposé à l'adresse suivante :

Roannais Agglomération
Direction Déchets Ménagers
Centre Technique d'Exploitation
Boulevard de Valmy- 42300 ROANNE

La mention ci-dessous devra être lisiblement indiquée sur les différents colis. Ces renseignements sont indispensables :

APPEL D'OFFRES
PRESTATIONS ASSOCIEES A LA COLLECTE DES TEXTILES SUR LE TERRITOIRE DE ROANNAIS AGGLOMERATION
LOT N°1 – Fourniture, déchargement, mise en place et déconditionnement de bornes textiles
ECHANTILLON DE L'ENTREPRISE……

Un récépissé sera remis au candidat lors du dépôt de l'échantillon.
Les échantillons remis par les candidats pourront être récupérés dans les 2 mois qui suivent la date de notification du marché. Passé ce délai, ils seront considérés comme cédés à titre gracieux à Roannais Agglomération. Il ne pourra être demandé aucun dédommagement à Roannais Agglomération.

5.4 - Visites sur site

Concernant le lot n° 2 «Collecte, transport, entretien et suivi des bornes de collecte des Textiles, Linge de maison et Chaussures », les candidats ont la possibilité de se rendre sur les sites publics disposant d'une borne de collecte textile, afin de prendre en compte les sujétions techniques nécessaires à la remise de l'offre.

Les adresses des sites précités sont décrites à l'Annexe A du Dossier de Consultation des Entreprises.

Les candidats sont supposés avoir reconnu les sites avant d'établir leur offre et ne pourront se prévaloir ultérieurement d'une méconnaissance quelconque pour réclamer un supplément de prix à leur offre initiale.

6 - Habilitation et engagement du candidat

Le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.
Seul l'acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentants qualifié(s) du/des prestataire(s) au moment de l'attribution.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://loire.marches-publics.info/.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

ROANNAIS AGGLOMÉRATION
Service Commande Publique
63 rue Jean Jaurès - CS 70005
42311 ROANNE Cedex

La copie de sauvegarde peut également être transmise par voie dématérialisée, à l'adresse suivante :
Les soumissionnaires aux marché publics ont désormais la possibilité de transmettre leur copie de sauvegarde par voie dématérialisée (nouvel article R.2132-11 du CCP) en lieu et place d'une copie de sauvegarde papier, clé USB ou autre.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Traitement de texte (.doc, .rtf), tableur (.xls), diaporama (.ppt), format Acrobat (.pdf), images (.jpg, .gif, .png), dossiers compressés (.zip).

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :
Les candidats sont priés de ne pas renommer les fichiers transmis dans le DCE afin de fiabiliser l'ouverture des offres. Attention : les noms de fichiers doivent comporter un nombre raisonnable de caractères. Les informations relatives aux prérequis techniques d'utilisation de la plateforme de dématérialisation figurent dans les conditions générales AWS de la plateforme disponible sous Outils - documentation - Documents importants - Conditions Générales d'Accès à AWS-Achat : Annexe au RC

La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de **500 Mo.**

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, **il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure**, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de **5 jours.**

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot n°1 – Fourniture, déchargement, mise en place et déconditionnement de bornes textiles

Critères	Pondération
Critère n°1 : Valeur technique (basée sur le cadre de mémoire technique) :	**50.0**
Sous-critère n°1 : Qualité technique de la borne *(présentation, volume, poids, durée de vie, vidage, robustesse...)*	30.0
Sous-critère n°2 : Maintenance – SAV – Garantie – Livraison *(maintenance préventive, remplacement des pièces, garantie, délais de fabrication et de livraison,…)*	20.0
Critère n°2 : Performance en matière de développement durable (basée sur le cadre de mémoire technique) : ***Prise en compte du développement durable*** *(matériaux, réparabilité, empreinte environnementale de la fabrication ,..)*	**10.0**
Critère n° 3 : Prix : **Montant total HT du BPU valant devis de simulation.** Le candidat présentant la meilleure offre de prix obtiendra la note de 40. Les autres offres de prix seront notées de la manière suivante : Note financière = 40 x (Montant HT de l'offre la moins disante) / Montant HT de l'offre du candidat	**40.0**

Pour le lot n°2 – Collecte, transport, entretien et suivi des bornes de collecte des Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) sur le territoire de Roannais Agglomération – Lot réservé SIAE

Critères	Pondération
Critère n°1 : Valeur technique (basée sur le cadre de mémoire technique) :	**45.0**
Sous-critère n°1 : Qualité de l'organisation générale et du suivi des prestations de collecte et de transport des textiles	30.0
Sous-critère n°2 : Pertinence des moyens humains et matériels mis en œuvre pour la réalisation des prestations et dans le cadre de ce lot réservé SIAE *: les modalités de recrutement et d'accompagnement social des personnes en insertion*	15.0
Critère n°2 : Performance en matière de développement durable (basée sur le cadre de mémoire technique) :	**5.0**
Prise en compte du développement durable *(émissions polluantes des véhicules affectés à la collecte et autres démarches environnementales mises en œuvre par le candidat le cas échéant,..)*	
Critère n° 3 : Prix :	**50.0**
Montant total HT du BPU valant devis de simulation. Le candidat présentant la meilleure offre de prix obtiendra la note de 50. Les autres offres de prix seront notées de la manière suivante : Note financière = 50 x (Montant HT de l'offre la moins disante) / Montant HT de l'offre du candidat	

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

Néanmoins, conformément à l'article R.2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le

candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Par ailleurs, et conformément à l'article R.2143-14 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui lui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Afin de simplifier la gestion des attestations à fournir par les opérateurs économiques, les candidats sont invités à déposer et à mettre à jour les documents suivants via leur compte sur https://www.awsentreprises.com *(accès, gestion et alerte de validité entièrement gratuits)* **:**
- IBAN,
- Attestations d'assurance,
- Attestations annuelles.

Ces éléments, dont le dépôt et la mise à jour relèvent de la responsabilité des candidats, seront utilisés en cas d'attribution du marché à l'issue de la présente procédure, et dans les consultations futures, le cas échéant.

Attestation d'assurances visées au CCAP à transmettre à l'acheteur dans les mêmes délais.

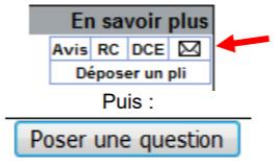
Conformément à l'article R. 2185-1 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité, à tout moment de la procédure et jusqu'à la signature du marché, de déclarer la procédure sans suite pour un motif d'intérêt général.

Dans ce cas, les candidats en seront informés dans les conditions prévues à l'article R. 2185-2 du Code de la commande publique, et les motifs de cette décision leur seront communiqués dans les meilleurs délais.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://loire.marches-publics.info/ en cliquant sur l'enveloppe :



Cette demande doit intervenir **au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.**

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification.

Les échanges pendant toute la phase de consultation et jusqu'à notification du marché se feront par le biais du profil acheteur de Roannais Agglomération - AWS.
Les candidats sont seuls responsables du paramétrage et de la surveillance de leur propre messagerie, validité de l'adresse mail, redirection automatique de certains mails, utilisation d'anti-spam…
Les demandes de compléments, l'envoi de courriers de rejet et la notification du marché seront adressés par voie électronique à l'adresse mail principale renseignée par les candidats lors de leur

indentification sur la plateforme. Ils devront à cet effet, s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Lyon
184 rue Duguesclin
69433 LYON CEDEX 03
Tél : 04 87 63 50 00
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA ;

- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.